

## Héritage chrétien : les députés européens font une nouvelle proposition

Article rédigé par *Décryptage*, le 04 novembre 2004

Avant même la signature officielle de la Constitution européenne, à Rome le 29 octobre, plusieurs membres du Parlement européen ont lancé un appel solennel à tous les chefs d'État et de gouvernement, pour qu'ils tiennent compte de l'appel de la société civile européenne soutenant la référence à l'héritage chrétien dans le préambule du traité constitutionnel.

Ces parlementaires (MdPE) ont proposé que les États membres qui le souhaitent mentionnent une référence à l'héritage chrétien dans les versions nationales de ratification du traité constitutionnel.

José Ribeiro e Castro (PPE-DE, PT)(photo), l'un des leaders du Parlement européen soutenant cette référence à l'héritage chrétien regrette que l'avis des citoyens qui constituent l'électorat de l'Union européenne, ait été ignoré. M. Ribeiro a rappelé qu'une année exactement après le premier appel de la société civile signé par 300.000 personnes, la référence à l'héritage chrétien a été ignorée dans le projet de Constitution européenne, alors qu'un nombre sans cesse croissant de signatures soutenaient cette demande. À ce jour, la pétition populaire a recueilli plus d'1,3 million de signatures dans vingt-trois États. De plus, 55 ONGs représentant 55 millions d'Européens lui ont donné leur appui.

"Ne pas prendre en compte cette initiative des citoyens ne peut sûrement pas augurer du bon fonctionnement de la démocratie en Europe," a remarqué José Ribeiro e Castro. "Alors que la situation est devenue confuse dans les institutions européennes, tout ceci pourrait conduire à une intolérance croissante à l'égard du christianisme, au nom de la tolérance." "Car cette question simple du préambule, précise le député portugais, ressemble à un démenti fondamental de l'histoire, de la culture et de la réalité. Si une telle intolérance se développe, a-t-il conclu, il sera question d'intolérance contre l'esprit même qui a inspiré les valeurs mentionnées dans l'article 2 de la Constitution."

C'est dans cet esprit qu'à l'initiative de MM. Ribeiro e Castro, Miroslav Mikolasik (SK) et Simon Busuttil (MT), une lettre datée du 22 octobre 2004 a été adressée aux chefs des sept pays qui ont soutenu sans faille cette référence, pour les remercier de leurs efforts. Ces pays sont Malte, la Lituanie, le Portugal, la Pologne, la République Tchèque et la Slovaquie. Les députés signataires espèrent que cette lettre interpellera également l'Irlande, la Grèce et les autres États qui demeurèrent plutôt silencieux sur la question lors des négociations, malgré une position favorable.

D'autres MdPE ont soutenu cette lettre : Bogdan Klich (PL), József Szájer (HU), Tunne Kelam (ET), Marie Panayotoupols (EL), Zuzana Roithova (CS), Vytautas Landsbergis (LT), Anna Záborská (SK), Ari Vatanen (FR), Armando Dionisi et Lorenzo Cesa (IT), Elmar Brok et Peter Liese (DE).

La nouveauté de cette demande peut surprendre : obtenir des différents États soutenant cette position qu'une référence claire à l'héritage chrétien figure dans les versions nationales qui ratifieront la constitution européenne. Il y a déjà un précédent avec les versions françaises et allemande du préambule de la Charte des droits fondamentaux. À propos des valeurs sur lesquelles l'Union se fonde, les Français évoquent "le patrimoine spirituel et moral" où les allemands écrivent "patrimoine religieux et moral" (In dem Bewusstsein ihres geistig-religiösen...). Le député Elmar Brok (PPE-DE, Allemagne) qui n'est pas n'importe qui, puisqu'ancien président de la Commission des affaires constitutionnelles du Parlement, affirme : "Cette demande est juridiquement possible et je la soutiens."

Source : Communiqué, Parti populaire européen (PPE). © Traduction Afsp

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

>